



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 126640

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les rigidités du marché de l'emploi. Depuis la semaine dernière, la France a perdu son triple A pour une seule agence de notation. Les autres maintiennent leur confiance et admettent ainsi le bien-fondé de la politique engagée par le Gouvernement tant au niveau des réformes conduites depuis 2007 que pour le redressement des comptes publics entamé depuis le début de la crise économique. Dans ses attendus, l'agence de notation note que les rigidités du marché du travail expliquent aussi la baisse de la note française. Certains, de manière inconsciente, se réjouissent de cette situation et souhaitent se livrer à une exploitation politique de cette situation. Pour autant, il faut admettre, que cela plaise ou non, que notre marché de l'emploi n'arrive pas à offrir, aux chômeurs, les solutions efficaces et durables permettant une réduction massive du chômage. Certes, on peut trouver toujours ceux qui promettent 60 000 emplois dans l'éducation, 300 000 emplois jeunes, voire 1 000 000 d'emplois au service de l'environnement. Ces dispositifs ont été engagés entre 1997 et 2002 avec les résultats que nous connaissons. Notre pays a besoin de flexibilité mais aussi de sécurité. Il faut améliorer la formation des salariés et des chômeurs, faciliter leur accès au marché de l'emploi et soutenir les entreprises. En conséquence, il lui demande s'il partage ses analyses et quelles actions concrètes seront mises en oeuvre pour répondre aux attentes des Français afin d'apporter plus de flexibilité sur le marché de l'emploi avec un haut niveau de protection sociale afin de concilier efficacité économique et justice sociale.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126640

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 819

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)